

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député mais je crains que son temps ne soit expiré.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, peut-être pourrait-on autoriser l'honorable député à continuer jusqu'à 1 heure?

M. l'Orateur suppléant: La Chambre y consent-elle?

[Français]

Des voix: D'accord.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je remercie mes collègues et particulièrement l'honorable ministre de leur générosité à mon égard.

Afin de permettre aux députés d'aller manger, j'aimerais conclure en développant un sujet dont on a discuté au cours de la dernière campagne électorale dans la province de Québec. J'ai répété à trois reprises à la Chambre—et j'espère que mes honorables collègues ont compris que je le faisais dans un bon esprit canadien—qu'on a «pénalisé» comme le disait mon préopinant—les producteurs de lait pour les décourager, afin qu'ils diminuent leur production alors que dans une autre partie du pays—et je veux être bien compris, car je ne le dis pas avec rancœur envers les agriculteurs de l'Ouest—le gouvernement a établi une autre politique agricole. L'établissement de deux politiques nous mène à une division sur les plans politique et national.

Dans les provinces des Prairies, pour inviter les cultivateurs à diminuer leur production de blé, l'État a décidé d'accorder une compensation. Je n'ai rien à redire sur le fait qu'on donne de l'argent à ces gens-là pour diminuer leur production, mais je voudrais bien, cependant, qu'on prenne la même attitude envers des producteurs de lait qui ont des vaches qui donnent régulièrement du lait. On voudrait que les agriculteurs produisent moins, monsieur le ministre. Excusez-moi, monsieur l'Orateur, si je m'adresse directement au ministre. Je sais que ce n'est pas conforme au Règlement, mais je voudrais tellement que le ministre comprenne enfin ma pensée.

Si, pour diminuer la production, on accorde une subvention pour que la terre ne soit pas cultivée, pourquoi n'en accorderait-on pas une à la vache pour qu'elle ne soit pas en lactation? La vache appartient à son propriétaire, comme la terre appartient aussi à son propriétaire. De cette façon, je crois qu'on en arriverait à une politique plus uniforme pour tout le Canada. Cela préviendrait des incidents comme ceux dont on a été témoin à l'occasion de la dernière campagne électorale au Québec, alors que certaines gens préconi-

saient la séparation de notre province du reste du Canada, en disant: Vous voyez combien nous avons raison de nous séparer du reste du Canada. Au fait, quand il s'agit des gens de l'Ouest, le gouvernement paie pour les dédommager, pour les empêcher de semer, mais lorsqu'il s'agit de l'Est, il impose une taxe en vue de «pénaliser» la production et les efforts.

Quand les gens ne sont pas suffisamment informés pour établir la vérité dans son véritable contexte, il arrive qu'on s'assure les votes de ceux qui s'imaginent toujours que l'herbe est plus verte dans le pré du voisin.

Voilà pourquoi je voudrais que l'on corrige cette situation, afin d'éviter la mésentente et travailler ensemble dans l'harmonie. Pour ma part, je crois en un Canada grand et je considère que j'ai un droit, à titre de Canadien, sur le pays tout entier. La raison même de ma présence à la Chambre, c'est de défendre ces principes et ces idées, mais également d'exposer au gouvernement les besoins de la classe agricole de chaque région, de chaque province et du pays tout entier et de faire, au besoin, les revendications qui s'imposent.

Voilà une des raisons qui m'amènent à appuyer sincèrement la motion à l'étude, afin que le gouvernement comprenne que nous ne nous opposons pas pour le plaisir de le faire, mais parce que nous voulons travailler, comme tous les autres députés, au plus grand bien de la société et du Canada.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure).

Reprise de la séance

La séance reprend à 2 heures.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la motion et aux discours prononcés à l'appui de celle-ci, je me trouve dans une position délicate, devant prendre la motion telle qu'elle est rédigée et supposer que le député pense ce qu'il a dit dans la motion. Voici ce qu'on y lit. «Que la Chambre demande au gouvernement de prendre le contre-pied—je répète «prendre le contre-pied» pour mieux souligner—«de sa politique qui a délibérément déprimé l'économie agricole». Le Règlement de la Chambre interdit à un député de mettre en doute les motifs d'un autre député, et je ne le ferai donc pas. Comme nous le savons l'un et l'autre, le Règlement de la Chambre interdit à un député de mettre en doute la sincérité d'un autre député, et je ne le ferai donc pas. Cela dit, il me faut supposer que le député pense sincèrement ce qu'il a dit en demandant au